



Compte administratif 2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Jeudi 27 février 2025

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni Jeudi 27 février 2025 à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jean-François Millet en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 février 2025 expédiée par courriel du 13 février 2025.

Madame Isabelle BOUYER-MAUPAS, vice-présidente, préside la séance le temps du vote du compte administratif 2024

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	4	3	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

M. Guillaume HEDOUIN

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
vice-présidente du SMANM

conseiller régional - Région Normandie

Membres titulaires :

Mme Marie-Françoise KURDZIEL
Mme Nathalie PORTE

en visioconférence

conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Frédérique BOURY
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS
Mme Nathalie MADEC

en visioconférence

conseillère départementale – canton Les Pieux
conseillère départementale - canton Bréhal
conseillère départementale – canton La Hague

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN
M. Antoine DELAUNAY
Mme Marie-Pierre FAUVEL
M. Gilles LELONG
Mme Claire ROUSSEAU
Mme Marie-Hélène ROUX
M. Yvan TAILLEBOIS

conseillère départementale – canton Avranches
conseiller départemental – canton Avranches
conseillère départementale – canton Condé Sur Vire
conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5
conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie
conseiller départemental – canton Granville

Compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance n°514 du 27 février 2025 présentant le compte administratif 2024 établi par le SMANM et arrêté au 31 décembre 2024 ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Payeur Départemental ;

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, ayant quitté la salle,
sous la présidence de Madame Isabelle BOUYER-MAUPAS, vice-Présidente du SMANM ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

vote le compte administratif 2024 qui s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES de l'exercice	4 097,83
DEPENSES de l'exercice	9 424,01
SOLDE DES REALISATIONS 2024	-5 326,18
SOLDE D'EXECUTION REPORTE (2023)	+ 21 408,30
SOLDE D'EXECUTION 2024	16 082,12 (1)
Solde reports (recettes - dépenses)	
EXCEDENT DE FINANCEMENT	16 082,12

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES de l'exercice	219 191,66
DEPENSES de l'exercice	225 837,85
SOLDE DES REALISATIONS 2024	-6 646,19
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2023)	+ 21 042,30
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER	14 396,11 (2)
<i>Pour info, solde des reports</i>	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	30 478,23
-----------------------------------	------------------

(1)+(2)

16 082,12 + 14 396,11

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**



Pierre VOGT

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Boulevard de la République
050-255003006-20250227-2025-514-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025